



OFFRE DE BIENVENUE PUISSANCE AVENIR MADELIN Prime de 200 €

200 € offerts sous conditions⁽¹⁾ du 01/09/2016 au 04/11/2016 (inclus)

Offre valable pour une première adhésion au contrat PUISSANCE AVENIR MADELIN⁽²⁾, pour un versement initial de 8 000 € minimum, investi à 30 % minimum en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital.

**Contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.
Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans la notice du produit, disponible sur www.assurancevie.com.**

Formulaire à joindre au bulletin d'adhésion (hors gestion pilotée)

Je soussigné(e) _____ souhaite bénéficier de l'offre « Prime de 200 € » pour un versement à l'adhésion au contrat Puissance Avenir Madelin⁽²⁾ d'un montant de 8 000 € minimum, investi à 30 % au moins sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, qui présentent un risque de perte en capital, le complément pouvant être versé sur l'un et/ou l'autre des fonds en euros à capital garanti.

Je souhaite que ces 200 € soient versés à 100 % sur l'unité de compte suivante* : _____
dont le code Isin est : _____

À défaut ces 200 € seront versés à 100 % sur l'unité de compte Edmond de Rothschild Fund - Global Healthcare A-EUR*, dont le code Isin est : LU1160356009.

**Offre réservée aux adhérents à un premier contrat d'Assurancevie.com et limitée à une seule adhésion à un contrat auprès d'Assurancevie.com, tous contrats confondus.
Elle peut être cumulée avec l'offre « Remboursement des frais de transfert Madelin ».**

Fait à :

Le :

Signature :

*La prime ne peut pas être versée sur les fonds en euros à capital garanti Suravenir Opportunités et/ou Suravenir Rendement.

Si vous optez pour des supports de type SCPI, et/ou certificats, vous devez obligatoirement joindre à votre dossier les annexes de souscription correspondant à vos choix d'allocation. Ces annexes sont disponibles à la page suivante :

<https://www.assurancevie.com/nos-contrats/madelin/puissance-avenir-madelin/tous-les-documents-a-portee-de-main.html>

⁽¹⁾ Offre promotionnelle valable uniquement pour une première demande d'adhésion au contrat Puissance Avenir Madelin par une personne majeure, d'un montant minimum de 8 000 €. Ce versement initial doit être investi à hauteur de 30 % minimum sur un ou plusieurs supports en unités de compte non garantis en capital. Offre valable pour les demandes reçues entre le 1^{er} septembre 2016 et le 4 novembre 2016 (date de réception de la demande d'adhésion complète, accompagnée du coupon de l'offre, faisant foi), sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com. L'assureur versera la prime sur l'unité de compte choisie par l'adhérent ou à défaut sur Edmond de Rothschild Fund - Global Healthcare A-EUR (LU1160356009) à l'adhésion dès l'acceptation du dossier complet. Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.
Offre valable hors contrat ouvert dans le cadre d'une gestion pilotée.

⁽²⁾ Puissance Avenir Madelin est un contrat d'assurance de groupe de retraite supplémentaire des professions non salariées de type multisupport commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest.

Assurancevie.com est la marque dédiée à la distribution de produits d'assurance sur Internet de JDHM Vie, société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 200 000 €, dont le siège social est situé 10 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 478 594 351 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 07 004 394. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E008169, membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.